



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie
Bureau de la Coordination, de l'Animation Territoriale
et de la Réglementation Générale**

Affaire suivie par : Stéphanie LENOIR
Tél : 01.30.92.85.38
Mél : stephanie.lenoir@yvelines.gouv.fr

Mantes-La-Jolie, le

21 AOÛT 2024

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
POUR L'INSTALLATION DE TRAITEMENT ET DE STOCKAGE DE DÉCHETS
EMTA - GUITRANCOURT**

Le lundi 18 mars 2024 s'est tenue dans les locaux de l'entreprise, la commission de suivi de site pour l'installation de traitement et de stockage de déchets, exploitée par la société EMTA à GUITRANCOURT.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Jean-Louis AMAT, Sous-Préfet de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Delphine DUBOIS, cheffe de l'UD 78
- Monsieur Romain CASSIAUX, DRIEAT – Inspecteur à l'UD 78
- Madame Éléonore ESTADIEU, DRIEAT - SPI VDS
- Monsieur Eric SOMMIER, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Monsieur Alexis VASTRA, SDIS 78
- Monsieur Stéphane DANIEAU, SDIS 78
- Monsieur Nicolas HERPIN, SDIS 78
- Madame Mariam EL KASSOUANI, ingénieur d'études sanitaires de l'ARS
- Monsieur Thierry VILLERIO, Directeur d'exploitation du site EMTA
- Monsieur Franck CHOPLIN, Directeur du pôle stockage du site EMTA
- Madame Nadine FACHETTI, Chimiste d'EMTA
- Monsieur Olivier ARAN, responsable technique d'EMTA
- Madame Christel MASSON, Responsable administrative d'EMTA
- Monsieur Stéphan CHAMPAGNE, Vice-président de la Communauté Urbaine GPSEO
- Monsieur Thierry OSSANT, Mairie d'Issou
- Monsieur Patrick LANOT, Mairie de Guitrancourt
- Monsieur Denis GIBON, Association AVF
- Monsieur Richard HUGUET, Association CAPESA
- Madame Dominique PELEGRIN, Association CAPESA
- Madame Stéphanie LENOIR, Sous-Préfecture de MANTES-LA-JOLIE

Était non présente :

- L'association Yvelines environnement

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan d'exploitation de la Société EMTA de 2023
- Perspectives concernant les activités sur le site
- Bilan de l'inspection concernant le suivi du site
- Questions diverses

Les présentations (diaporama) ainsi que le rapport d'activité de l'exploitant sont consultables sur le site de la DRIEAT à l'adresse suivante :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-ema-guitrancourt-a2512.html>

Monsieur AMAT, Sous-Préfet de Mantes-la-jolie, ouvre la séance à 14h40.

Préambule

Il rappelle que les membres de la commission de suivi de site (CSS) se sont réunis pour la dernière fois le 17 janvier 2023.

Monsieur le Sous-Préfet poursuit en indiquant que le dernier arrêté de modification de la composition de la CSS en date du 12 mars 2024, concerne la représentation des collèges « collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés ». Dorénavant, Monsieur Thierry OSSANT représente la commune d'Issou en qualité de titulaire au lieu de Madame AMBROGIO.

Le compte-rendu de la dernière CSS n'appelant aucune remarque ou observation, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – Bilan d'exploitation de la Société EMTA de 2023

1) Tonnages :

- Tonnages et typologie des déchets dangereux sur EMTA et tonnages du stockage des déchets non-dangereux ;
- Tonnages de la plate-forme de tri, transit, traitement et valorisation de terres et matériaux pollués/bioterre ;
- Tonnages de la plateforme tri BTP.

2) Bilan environnemental, sécurité :

- Valorisation du biogaz par la production d'électricité en 2023
- les rejets atmosphériques de la valorisation biogaz et contrôle des rejets dans l'air et contrôle des eaux souterraines et des eaux rejetées ;
- Renouvellement de l'ensemble des certifications en 2023 ;
- Sécurité : réalisation de tests de situation d'urgence, poursuite de la démarche « ACT » sur la sécurité qui implique l'ensemble du personnel, formations incendies pour l'ensemble du personnel, mise en place d'un projet SAFE afin d'optimiser la sécurité sur les quais et leur gestion lors du phasage d'exploitation.
- Incidents et accidents, accidents environnementaux : incendie sur l'alvéole de stockage de déchets non dangereux sans faire appel aux secours puisque celui-ci a été maîtrisé par le conducteur d'engins du site.

- La biodiversité : réalisation de différents aménagements en faveur de la biodiversité tels que la création et l'installation d'un nichoir à faucon crécerelle. Par ailleurs, le certificat ECOCERT (valable 3 ans) a été renouvelé.

Monsieur AMAT s'interroge sur l'impact du trafic poids lourds sur les oiseaux.

Monsieur VILLERIO indique que sur certaines pistes, des camions passent parfois à 20 mètres des nids d'oiseau. Cependant, les mouvements et les bruits ne semblent pas les déranger.

3) Bilan humain

4) Bilan des actions menées en 2023 :

- Réalisations 2023 : ISDND, ISDD, Tranche B, plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de terres et matériaux pollués.

5) Perspectives 2024 :

- Travaux

- Projets : AREDAM (2^e pilote de désamiantage)

- Modification de l'arrêté préfectoral : passage au mode bioréacteur et des modifications sur la plate-forme tri, transit, traitement et valorisation des terres et des matériaux pollués ainsi qu'une plate-forme de cogénération.

Madame PELEGRIN souhaite savoir si EMTA a fait une demande pour utiliser une partie de la carrière de CALCIA à Guitrancourt.

Monsieur VILLERIO indique que dans l'arrêté préfectoral actuel (datant de 2007), une zone identifiée existe déjà dans la carrière de Guitrancourt pour la poursuite de l'exploitation.

Madame PELEGRIN demande s'il n'existe pas plus de zone.

Monsieur VILLERIO ajoute qu'il y a des sujets de poursuite d'exploitation mais aujourd'hui, ce n'est pas un sujet qui est présenté actuellement de manière officielle.

Monsieur AMAT ajoute que le sujet de la fin d'exploitation de la carrière a été soumis à une consultation du public l'été dernier.

Par ailleurs il s'interroge sur les lixiviats. En effet, la société EMTA utilise le lixiviat pour compenser la sécheresse (réinjection dans le stockage de déchets non dangereux) mais à long terme celui-ci sera-t-il suffisant ?

Monsieur VILLERIO informe qu'il peut y en avoir moins. Dans le dossier, il est indiqué que la société EMTA pourra utiliser de l'eau pluviale si la quantité de lixiviat était insuffisante pour humidifier les déchets non dangereux en réinjection.

Monsieur AMAT souhaite savoir si, en cas de forte période de sécheresse, il peut y avoir trop de gaz.

Monsieur VILLERIO précise que non puisque ce sera trop sec, il n'y aura donc pas de gaz non plus. La problématique est que s'il y a une trop faible production de biogaz, celui-ci ne pourra pas être valorisé en produisant soit de l'énergie ou en injection sur le réseau gaz, mais il sera brûlé.

Monsieur AMAT ajoute donc que la conséquence est la durée de dégradation de la valorisation du gaz.

Monsieur VILLERIO informe que si cela ne se dégrade pas, dans de nombreuses années si à nouveau les conditions sont réunies, le processus de dégradation repart. Le but est que cette dégradation se produise le plus vite.

Madame DUBOIS souhaite savoir quelles sont les projections de production de lixiviats.

Monsieur VILLERIO précise que la société EMTA utilisera de l'eau pluviale en complément si nécessaire.

Monsieur CHAMPAGNE demande s'il existe également des conditions de saisonnalité par rapport à l'approvisionnement de l'eau pluviale.

Monsieur VILLERIO explique qu'il existe de nombreux bassins intermédiaires pour gérer les quantités d'eau. L'objectif en début de l'été est de savoir si EMTA dispose de la capacité pour la période estivale pour garder du stock pour arroser les pistes pour la poussière, mouiller le tertiaire, la réserve incendie. EMTA réfléchit également sur l'usage de l'eau externe. Des textes réglementaires commencent à aborder ces sujets et des pistes de réflexion sont en cours.

Monsieur AMAT demande des éléments sur le pilote de désamiantage.

Monsieur VILLERIO précise notamment qu'il existe des inconvénients au désamiantage sur chantier des fenêtres avec joints amiantés. Il précise que le bilan de la seconde phase du fonctionnement du pilote viendra prochainement.

Monsieur AMAT ajoute alors qu'il s'agit d'un stockage enfoui.

Monsieur Thierry OSSANT demande si le projet de désamiantage ne va pas augmenter le trafic routier dans les communes.

Monsieur VILLERIO précise que non, car il s'agit de déchets qui arrivent déjà sur site donc déjà compris dans le trafic routier actuel.

Monsieur CHOPLIN ajoute que les unités de taille industrielle permettent de générer 5000 tonnes par an de déchets ressortant pour valorisation sur 60000 tonnes de matériaux amiantés entrant. Le but d'EMTA est d'éviter d'envoyer en stockage de la matière recyclable. EMTA souhaite proposer une solution industrielle visant à réduire les tonnages de déchets amiantés envoyés en stockage pour remettre en circulation des matériaux qui sont décontaminés. Il s'agit d'une toute petite activité sur le site.

III – Bilan de l'inspection concernant le suivi du site

1) Situation administrative

2) Incident

Lors de l'incendie, il n'y a pas eu besoin d'eau d'extinction pour l'éteindre.

Monsieur VILLERIO précise qu'avec l'aide des caméras thermiques, aucune flamme n'a été détectée. Il n'y a pas eu besoin d'alerter les secours, car l'incendie était minime et vite maîtrisé.

Le Lieutenant SOMMIER précise que la stratégie mise en place par l'exploitant est une bonne stratégie d'extinction sur le stockage de déchets non dangereux. Elle passe par une détection précoce et la mobilisation rapide des conducteurs spécialisés du site. Les conducteurs d'engin peuvent ainsi traiter l'incendie le plus rapidement possible sans utiliser d'eau et sans avoir à retraiter l'eau polluée (gage environnemental).

Monsieur VILLERIO précise également qu'un accès aux 3 caméras thermiques est possible à tout moment. Elles sont régulièrement contrôlées et sont en service le soir et les week-ends. Des alertes SMS sont envoyées quotidiennement à EMTA par l'installateur de ces caméras afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. Les nombreux départs de feu sont causés par les batteries d'appareils portatifs.

Le Lieutenant SOMMIER ajoute que tous les feux ont été décelés tôt et la société EMTA ainsi que les secours ont traité les feux rapidement. Il ne s'agissait que de feux de surface. D'une manière plus globale, la coopération entre les responsables du site et le SDIS 78 est excellente, tant pour les échanges ou le suivi des évolutions du site, que pour la rédaction du plan d'intervention ou les actions conjointes d'extinction lors des sinistres. Cette bonne coopération est à encourager et à pérenniser pour garantir la meilleure gestion de crise possible, si des événements plus importants devaient

survenir.

3) Inspections

4) Instructions réalisées en 2023

Monsieur AMAT remercie la DRIEAT pour ces éléments.

V – Questions diverses

Monsieur AMAT demande aux participants s'ils souhaitent aborder d'autres points.

Madame PELEGRIN informe qu'une alerte a été lancée à propos de la nappe phréatique située sous la carrière de Guitrancourt et demande s'il existe une surveillance particulière ?

Monsieur VILLERIO répond que la surveillance est moindre, elle est passée à une fréquence de surveillance de 4 fois à 2 fois par an. Les résultats de ces surveillances sont transmis à l'administration.

À propos de la carrière de Guitrancourt, **Madame PELEGRIN** précise que des inquiétudes se sont exprimées lors d'une enquête publique en 2018 au sujet d'une pollution des eaux souterraines exploitées via les forages d'eau potable de la société SUEZ.

Suite aux dernières questions, Monsieur AMAT remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 16h00. Il remercie également EMTA pour sa bonne gestion et tenue du site.

Monsieur VILLERIO propose une visite du site pour les membres qui le souhaitent.

Le Sous-Préfet de Mantes la Jolie



Jean-Louis AMAT